



# VILLE DU PLESSIS-TREVISÉ

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Note de présentation

(Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La vue d'ensemble du compte administratif permet d'appréhender l'exécution du budget de l'exercice par grandes masses financières (dépenses, recettes), par section ainsi que l'ensemble des crédits reportés de l'exercice antérieur.

#### Exécution du budget

		Dépenses en €	Recettes en €
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 914 963,14	27 604 645,96
	Section d'investissement	9 168 669,87	7 812 220,25
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	500 000,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	2 802 452,65
		=	=
Total (réalisations+reports)		34 083 633,01	38 719 318,86

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à **4 635 685,85 €**.

Ce résultat ne tient pas compte des restes à réaliser de la section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et aux recettes dont certaines n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

		Dépenses en €	Recettes en €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 275 614,69	0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2022	1 275 614,69	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	24 914 963,14	28 104 645,96
	Section d'investissement	10 444 284,56	10 614 672,90
	Total cumulé	35 359 247,70	38 719 318,86

Le résultat cumulé de l'exercice s'élève donc à **3 360 071,16 €.\***

Les taux de réalisation des opérations réelles, restes à réaliser compris par section, en 2022 sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes	97,24%	105,59%
Dépenses	88,85%	98,59%

En section de fonctionnement :

**- en dépenses**

011 Charges à caractères général : 98,16%
012 Charges de personnel : 99,50 %
014 Atténuations de produits : 94,75 %
65 Autres charges de gestion courante : 97,98 %
66 Charges financières : 99,84 %
67 Charges exceptionnelles : 59,66 %

**- en recettes**

70 Produits des services et du domaine : 126,08 %
73 Impôts et taxes : 103,99 %
74 Dotations et participations : 102,66 %
75 Revenus des immeubles : 101,41 %

Toutes les recettes de fonctionnement sont supérieures aux prévisions.

La hausse du chapitre 70 : tout particulièrement du recouvrement des remboursements de GPSEA et de redevances des familles sur les services municipaux périscolaires et d'enseignement (notamment lié à la reprise en régie en septembre des études surveillées).

Les dépenses du chapitre 011 sont inférieures aux prévisions du fait d'aléas moins grands auquel il a fallu faire face en 2022 pour l'entretien et les réparations de bâtiments, de réseaux, de biens mobiliers. Notons encore que n'ont pas été consommés les crédits pour les vœux 2022 et le salon des métiers d'art.

Pour ces mêmes raisons en 2023, il n'était pas utile d'inscrire ces mêmes dépenses au BP23 sans qu'on puisse parler de baisse de crédits par la seule comparaison de BP22 (dépense non consommée ressortant au présent CA) à BP23 (dépense non inscrite).

Au chapitre 012, le taux de réalisation est pratiquement total.

En recettes d'investissement, le taux élevé de réalisation s'explique principalement par : l'importance des taxes d'aménagement et des subventions d'investissement plus largement recouvrées qu'elles n'avaient été prévues.

En 2022, la Ville s'est désendettée (remboursement en capital de la dette en baisse) de 2,07 M€ en l'absence de recours à l'emprunt (affectation du résultat 2021).

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion, établi par le comptable assignataire.

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2022.

---